

Gestion des apports de matière organique à la ferme

Objectifs de la formation

S'approprier les concepts de fertilité des sols, intérêt des amendements organiques notamment végétaux pour maintenir cette fertilité, bases pour la production de compost à la ferme, avantages et contraintes du compostage

Enjeux

Avoir les connaissances requises pour gérer au mieux ses apports de matières organiques, en qualité et en quantité

Pré-requis

Porteurs de projets et agriculteurs soucieux de valoriser efficacement les matières organiques auto-produites à la ferme et importées

Contenu

- le 19 février (7h) : apports en salle sur les principaux éléments de la fertilité des sols, l'intérêt des amendements végétaux et la dynamique des matières organiques dans le sol, observations d'échantillons de sol ;

- le 26 février (7h) : apports terrain sur une ou plusieurs parcelles valorisant des matières organiques (déchets verts pressentis), observation d'andains et de sols, apports sur la production d'un compost répondant aux objectifs de la ferme, avantages et contraintes du compostage.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 12/02/2018

Tarifs

Adhérent 0€
Non adhérent 200€
Non agricole 200€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Florian Carlet
florian.carlet@civampaca.org
Groupement Régional des CIVAM en PACA (GR CIVAM PACA)

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

19 févr 2018 84000
09:00 - 17:00 (7hrs)

26 févr 2018 84000
09:00 - 17:00 (7hrs)

Blaise Leclerc, expert en matières organiques à l'ITAB
Florian Carlet, animateur, responsable du stage

Gérard Augé, agronome-pédologue formateur
Florian Carlet, animateur, responsable du stage

Bulletin à renvoyer / OU informations à transmettre par mail pour l'inscription

Nom _____ Prénom _____

Téléphone _____

Adresse _____

Courriel _____

Statut : (agriculteur-trice?) _____

Cotisant-e VIVEA ? _____

Si oui, date de naissance : _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))